

COMMUNIQUE N°004/ODEM9/07-2025

 **09 BP : 19 St**
Michel

Appel à la liberté totale du journaliste Cosme HOUNSA

L'Observatoire de la Déontologie et de l'Éthique dans les Médias (ODEM) a suivi avec grande attention l'interpellation du journaliste Cosme HOUNSA, Directeur de Publication du Quotidien "La Boussole" et sa mise à disposition à la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (CRIET) par son bras opérationnel, le Centre National d'Investigations Numériques (CNIN).

Il est reproché au journaliste d'avoir publié des informations jugées diffamatoires via les canaux de communication numérique dans le cadre du dossier "ADAMBI-AKPONNA" actuellement pendant devant le Tribunal de 1ère instance d'Abomey-Calavi. Lesquelles informations ont « affecté le plaignant », le ministre conseiller Rachidi Gbadamassi.

L'Observatoire de la Déontologie et de l'Éthique dans les Médias (ODEM) salue la clairvoyance des autorités judiciaires qui ont relaxé le prévenu en application de l'article 310 du Code de l'information et de la Communication qui stipule : « La garde à vue et la détention préventive en matière de presse sont interdites sauf en cas de provocation au crime et délits contre la chose publique. ».

Aux dernières nouvelles, il est mis sous convocation. Aussi, l'ODEM lance-t-il un appel à la justice pour la liberté totale du journaliste Cosme HOUNSA. D'ailleurs, l'Observatoire se réjouit du sens de responsabilité de la rédaction du Quotidien "La Boussole" qui, dans une démarche d'apaisement, a présenté ses excuses publiques au plaignant sur les mêmes canaux digitaux par lesquels celui-ci s'est senti diffamé.

L'ODEM félicite tous les groupes organisés des médias et les particuliers qui ont joué un rôle de médiation et de facilitation pour que les journalistes ne soient pas inquiétés dans l'exercice de leur profession.

L'ODEM rappelle l'urgence de la relecture du Code du numérique qui laisse encore ouverte une fenêtre de privation de liberté pour les journalistes qui publient en ligne. C'est une épée de Damoclès qui plane sur la tête des médias et qui mérite d'être rangée définitivement.

 **Tél : (229)**

95 85 41 18
95 19 23 73
97 44 07 43

 **E-mail :**

odembenin2021
@gmail.com

odemofficiel
@gmail.com

 **Site web :**

odembenin.org

✉ **09 BP : 19 St**
Michel

☎ **Tél : (229)**

95 85 41 18
95 19 23 73
97 44 07 43

@ **E-mail :**

odembenin2021
@gmail.com

odemofficiel
@gmail.com

🌐 **Site web :**
odembenin.org

L'Observatoire saisit cette opportunité pour encourager fortement les pouvoirs publics, les forces de défense et de sécurité, et les autorités judiciaires à œuvrer inlassablement pour que jamais au Bénin, la liberté de presse ne soit sacrifiée sur l'autel des intérêts égoïstes de quelques magnats de la vie publique. L'ODEM reste la solution idéale pour tous les citoyens de réclamer justice et de l'obtenir, car il est le seul tribunal des pairs qui condamne en cas de non-respect de la déontologie, mais qui protège également contre toute agression et intimidation.

Enfin, l'Observatoire exhorte à nouveau les professionnels des médias à plus de responsabilité, plus de professionnalisme pour s'éviter de ces situations fâcheuses qui peuvent mettre en péril, la cohésion nationale.

L'ODEM, 9ème mandature, attachera toujours du prix à la qualité des contenus médiatiques et au respect des principes éthiques et déontologiques qui régissent le métier de journaliste, car il n'y a de liberté que de responsabilité !

Fait à Cotonou le 18 juillet 2025

Pour l'ODEM, Le Président



DocuSigned by:
Ulrich AHOTONDI

Ulrich Vital AHOTONDI